



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13 octobre 2022

### RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE DANS LE NORD

Par arrêté interministériel NOR : IOME2226252A du 19 septembre 2022, publié au Journal Officiel du 12 octobre 2022, la commune d'Abancourt est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) survenus le 11 février 2021.

Les personnes sinistrées disposent d'un **déla**i de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leur compagnie d'assurance afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



[nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr)  
[hauts-de-france.gouv.fr](http://hauts-de-france.gouv.fr)



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)